

**Renseignements importants destinés aux locateurs**

Utilisez le formulaire L2 pour demander à la Commission de la location immobilière (CLI) de rendre une ordonnance :

- de **résiliation de la location** et d'**expulsion du locataire** après que vous avez donné au locataire l'un des avis de résiliation de la location suivants : **N5, N6, N7, N8, N12** ou **N13**;
- de **résiliation de la location** et d'**expulsion** du locataire parce que le locataire a abandonné le logement locatif ou parce qu'il est un concierge dont l'emploi a pris fin;
- de **paiement des sommes** que selon vous le locataire vous doit pour les raisons suivantes :
 - il est resté dans le logement locatif après la date de résiliation;
 - il vous a remis des chèques sans provision;
 - il a endommagé le logement;
 - il n'a pas payé ses factures de services d'utilité publique;
 - vous avez dû engager des frais parce que le locataire, une personne qui lui rendait visite ou qui vivait dans le logement locatif a entravé de façon importante votre jouissance raisonnable du logement locatif ou un autre de vos droits, privilèges ou intérêts légitimes;
 - il a fait une déclaration inexacte concernant son revenu pour un logement social.

Vous trouverez des instructions sur la façon de remplir le formulaire L2 sur le site Web de la CLI à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.

1. Remplissez la présente requête.
 - **Partie 1** : Renseignements généraux sur :
 - le logement locatif visé par la requête;
 - vous (votre nom, etc.);
 - les locataires qui sont en possession du logement;
 - les autres requêtes non réglées concernant le logement locatif.
 - **Partie 2** : Sélectionnez et expliquez les motifs de votre requête si vous demandez la résiliation de la location.
 - **Partie 3** : Si vous demandez le paiement des sommes que le locataire vous doit :
 - sélectionnez et expliquez les motifs de votre requête;
 - indiquez comment vous avez calculé le montant que selon vous le locataire vous doit.
 - **Partie 4** : Vous ou votre représentant apposez ici votre signature et fournissez les coordonnées de votre représentant le cas échéant.
2. Remplissez la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* à la fin de cette requête pour obtenir des services supplémentaires pendant l'audience.
3. Remplissez l'annexe A si vous demandez la résiliation de la location et l'expulsion du locataire par suite d'un avis N13 Avis de résiliation de la location parce que le locateur veut démolir le logement locatif, y effectuer des réparations ou l'affecter à un autre usage.
4. Remplissez l'Annexe B si vous déposez une requête parce que vous avez remis au locataire un Formulaire N12 Avis de résiliation de la location parce que le locateur, un acheteur ou un membre de la famille veut occuper le logement locatif.

Important : Vous devez seulement remplir l'Annexe B si l'avis préparé au moyen du Formulaire N12 a été remis au locataire le 1^{er} septembre 2017 ou après.
5. Déposez toutes les pages de cette requête auprès de la CLI (à l'exception de la présente page) au plus tard **30 jours** après la date de résiliation précisée dans l'avis que vous avez remis au locataire. Si vous avez donné au locataire un avis de résiliation de la location, joignez une copie de cet avis et un *Certificat*



de signification indiquant comment et à quel moment vous avez signifié l'avis de résiliation au locataire. La CLI vous enverra un avis d'audience précisant la date, l'heure et le lieu de votre audience.

6. Payez les frais de demande de **201 \$** à la CLI au moment de déposer la demande (**186 \$ si vous déposez votre requête en ligne en utilisant « e-document »**). La CLI ne traitera pas votre demande à moins que vous n'ayez payé les frais. Si vous déposez la demande en personne, vous pouvez payer ces frais en argent comptant, carte de crédit, carte de débit, par chèque certifié ou mandat (les chèques certifiés et les mandats doivent être faits à l'ordre du ministère des Finances). Si vous postez la demande, vous ne pouvez pas payer en argent comptant ou avec une carte de débit. Si vous utilisez l'outil de dépôt électronique, « e-document » pour déposer votre requête, vous devez payer par carte de crédit ou carte de débit.
7. Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions, communiquez avec la CLI.

416 645-8080

1 888 332-3234 (sans frais)

tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli

Lisez attentivement les instructions avant de remplir le présent formulaire. Écrivez les renseignements en lettres moulées ou dactylographiez-les.

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Adresse du logement locatif visé par cette requête

Numéro de rue

Nom de la rue

Type de rue (par ex., rue, avenue, boulevard)

Point cardinal (par ex., Est) Logement/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

Nom et adresse du locateur

Prénom (S'il y a plus d'un locateur, remplissez le formulaire Liste des parties et joignez-le à la requête.)

Nom de famille

Raison sociale de la société (le cas échéant)

Adresse postale

Logement/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

N° de téléphone (jour)

N° de téléphone (soir)

N° de télécopieur

() -

() -

() -

Adresse électronique



RÉSERVÉ AU BUREAU :

Numéro de dossier

v. 28/07/2020

Noms et adresses des locataires

Locataire 1 : Prénom (S'il y a plus de deux locataires, remplissez une liste des parties et joignez-la à la requête.)

Locataire 1 : Nom de famille

Locataire 2 : Prénom

Locataire 2 : Nom de famille

Adresse postale

Logement/App/Bureau Municipalité (ville, village, etc.) Prov. Code postal

N° de téléphone (jour) N° de téléphone (soir) N° de télécopieur

() - () - () -

Adresse électronique

Requêtes connexes :

Si vous ou votre locataire avez déposé d'autres requêtes visant le logement locatif et que ces requêtes n'ont pas été réglées, indiquez le numéro de dossier de ces requêtes ci-dessous.

Numéro de dossier 1

Numéro de dossier 2

Est-ce que le locataire est toujours en possession du logement locatif?

Le locataire doit être en possession du logement locatif au moment où vous déposez cette requête, à moins que le motif de votre requête soit le motif 2 (c'est-à-dire que vous croyez que le locataire a abandonné le logement locatif).

Ombrez complètement le cercle pour indiquer si le locataire est toujours en possession du logement locatif à la date à laquelle vous déposez cette requête.

Oui Non Si votre réponse est « Non », vous ne pouvez pas présenter cette requête à moins que le motif de votre requête soit le motif 2.



Si le locataire a quitté le logement locatif au cours des 12 derniers mois et que vous souhaitez recouvrer auprès du locataire une somme d'argent que vous estimez vous être due, remplissez la requête L10.

PARTIE 2 : REQUÊTE EN RÉSILIATION DE LA LOCATION

Si vous demandez à la CLI de rendre une ordonnance de résiliation de la location et d'expulsion du locataire, ombrez complètement la boîte correspondant à chaque motif de votre requête.

Je demande l'expulsion du locataire parce que

Motif 1 : J'ai donné au locataire l'un des avis de résiliation de la location suivants :

Ombrez complètement la boîte correspondant à chacun des avis que vous avez donnés au locataire et sur lesquels vous fondez votre requête. Indiquez aussi dans l'espace prévu la date de résiliation précisée dans l'avis de résiliation de la location.

- Avis **N5** : Avis de résiliation de la location en raison d'entrave à la jouissance raisonnable, de dommages ou de surpeuplement
- Avis **N6** : Avis de résiliation de la location en raison d'actes illicites ou d'assertion inexacte quant au revenu pour un logement à loyer indexé sur le revenu
- Avis **N7** : Avis de résiliation de la location pour de graves problèmes au logement locatif ou à l'ensemble d'habitation
- Avis **N8** : Avis de résiliation de la location au terme
- Avis **N12** : Avis de résiliation de la location parce que le locateur, un acheteur ou un membre de la famille veut occuper le logement locatif
- Avis **N13** : Avis de résiliation de la location parce que le locateur veut démolir le logement locatif, y effectuer des réparations ou l'affecter à un autre usage

Quelle est la date de résiliation indiquée dans l'avis que vous avez sélectionné ci-dessus?

/ /

(jj/mm/aaaa)

Motif 2 : Je crois que le locataire a abandonné le logement locatif.

Le locataire doit avoir un arriéré de loyer pour que la CLI détermine que le locataire a abandonné le logement locatif.

Veillez expliquer : Pourquoi croyez-vous que le locataire a abandonné le logement locatif?



Annexez d'autres feuilles au besoin.

Motif 3 : Le locataire occupe le logement de concierge et son emploi de concierge a pris fin.

L'emploi du locataire a pris fin le :

/ /

(jj/mm/aaaa)

PARTIE 3 : REQUÊTE EN PAIEMENT DES SOMMES QUE LE LOCATAIRE PEUT VOUS DEVOIR

Ombrez complètement la boîte correspondant à chacun des motifs pour lesquels vous croyez que le locataire vous doit des sommes. Fournissez les renseignements supplémentaires demandés s'il y a lieu. Indiquez également le loyer du locataire et l'avance de loyer afin d'aider la CLI à déterminer combien le locataire vous doit.

N.B. Vous ne pouvez pas utiliser la présente requête pour percevoir un arriéré de loyer que le locataire peut vous devoir.

Motif 1 : Le locataire doit verser une indemnité pour chaque jour où il reste dans le logement locatif après la date de résiliation.

Motif 2 : Le locataire doit payer les frais bancaires et les frais d'administration pour les chèques sans provision qu'il m'a remis.

N.B. Le montant des frais d'administration maximaux que vous pouvez réclamer pour chaque chèque sans provision est 20 \$.

Montant total que l'ancien locataire doit pour les chèques sans provision : \$

J'ai calculé le montant que l'ancien locataire me doit pour les chèques sans provision de la façon suivante :

Montant du chèque \$	Date du chèque dd/mm/yyyy	Date des frais pour chèque sans provision jj/mm/aaaa	Frais bancaires pour chèque sans provision \$	Frais d'administration du locateur \$	Total des frais \$
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>



Total des frais liés aux chèques sans provision à payer \$

Annexez d'autres feuilles au besoin.

Renseignements sur le loyer du locataire et l'avance de loyer

Vous devez fournir les renseignements suivants pour aider la CLI à déterminer le montant que le locataire vous doit.

Montant de l'avance de loyer : \$

Date à laquelle l'avance de loyer a été perçue :

La dernière période pour laquelle des intérêts ont été versés sur l'avance de loyer : à

- Motif 3 :** Le locataire n'a pas payé les services d'utilité publique (c.-à-d. chauffages, électricité et eau) qu'il était tenu de payer aux termes de la convention de location pendant qu'il vivait dans le logement locatif.

Total des frais raisonnables que j'ai engagés ou que j'engagerai à cause du défaut du locataire de payer les services d'utilité publique :

\$

J'ai calculé le montant que le locataire me doit au titre des services d'utilité publique de la façon suivante :

Nom du fournisseur des services d'utilité publique	Date de la facture de services d'utilité publique	Montant total de la facture	Montant payé par l'ancien locataire	Montant dû par l'ancien locataire
TOTAL \$				

Ajoutez tout autre renseignement nécessaire au sujet de chaque dépense pour services d'utilité publique que vous réclamez.



Motif 4 : Le locataire ou une personne qui lui rendait visite ou qui vivait dans le logement locatif a causé intentionnellement ou par négligence des dommages aux logement locatif ou à l'ensemble d'habitation. L'ancien locataire doit payer les frais raisonnables nécessaires pour réparer ou remplacer les biens endommagés.

Frais raisonnables que j'ai engagés ou que j'engagerai pour réparer ou remplacer les biens endommagés : \$

Veillez expliquer : Quels sont les dommages causés au bien-fonds? Comment avez-vous calculé les frais que vous réclamez pour réparer ou remplacer les biens endommagés?

Motif 5 : Le locataire ou une personne qui lui rendait visite ou qui vivait dans le logement locatif a entravé de façon importante la jouissance raisonnable du logement locatif par le locateur ou un autre droit, privilège ou intérêt légitime de celui-ci. Le locataire doit payer les frais raisonnables que j'ai engagés en raison de cette conduite.



N.B. Ne pas sélectionner ce motif si le locataire a causé des dommages au logement locatif ou à l'ensemble d'habitation ou s'il n'a pas payé les services d'utilité publique.

Montant des frais raisonnables que j'ai engagés : \$

Veillez expliquer : Comment le locataire ou une personne qui lui rendait visite ou qui vivait dans le logement locatif a entravé de façon importante votre jouissance raisonnable du logement locatif ou un autre de vos droits, privilèges ou intérêts légitimes? Détaillez vos dépenses et expliquez en quoi elles se rapportent à ce comportement.

Motif 6 : Le locataire vit dans un logement au loyer indexé sur le revenu et a fait une fausse déclaration sur son revenu ou le revenu des membres de sa famille qui vivent dans le logement locatif. Le locataire doit payer le montant additionnel qu'il aurait dû payer s'il n'avait pas déclaré un montant de revenu incorrect.

Le locataire me doit la somme de \$

Veillez expliquer : Comment avez-vous calculé le montant additionnel que, selon vous, le locataire vous doit?



PARTIE 4 : MONTANT TOTAL DÛ

Montant total des frais pour chèque sans provision qui est dû : \$
(tiré de la partie 3, motif 2)

Montant total des frais pour services d'utilité publique qui est dû : \$
(tiré de la partie 3, motif 3)

Montant total des coûts liés aux dommages qui est dû : \$
(tiré de la partie 3, motif 4)

Montant total des coûts liés à l'entrave importante qui est dû : \$
(tiré de la partie 3, motif 5)

Montant total des coûts liés à une déclaration inexacte concernant le revenu qui est dû : \$
(tiré de la partie 3, motif 6)

Droits de dépôt de la requête : \$

Total : \$



PARTIE 5 : SIGNATURE

Signature du locateur ou du représentant

/ /

Qui a signé la requête? Ombrez complètement le cercle correspondant à votre réponse.

Locateur Représentant juridique

jj/mm/aaaa

Renseignements sur le représentant juridique

Prénom

Nom de famille

N° du BHC

Raison sociale de la société (le cas échéant)

Adresse postale

Logement/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

N° de téléphone (jour)

N° de téléphone (soir)

N° de télécopieur

() - () - () -

Adresse électronique

Collecte de renseignements personnels

Aux termes de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*, la Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements personnels demandés dans la présente formule. Nous utilisons ces renseignements pour régler votre requête. Une fois que vous avez déposé la formule, vos renseignements peuvent aussi être rendus publics. Si vous avez des questions sur la façon dont la CLI utilise vos renseignements personnels, communiquez avec l'un de nos agents des services à la clientèle au **416 645-8080** ou au **1 888 332-3234 (sans frais)**.

Renseignements importants de la Commission de la location immobilière

1. Vous pouvez demander à la CLI de fournir des services en français à votre audience. Si vous êtes le requérant, vous pouvez remplir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* qui se trouve à la fin de la présente requête. Si vous êtes l'intimé, vous pouvez obtenir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* dans les bureaux de la CLI ou sur le site Web de la CLI à tribunauxdecisionnelontario.ca/cli.



2. Vous pouvez demander à la CLI de prendre des dispositions particulières (appelé demande d'adaptation) aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour vous aider à participer à l'audience. Par exemple, vous pouvez demander à la CLI de prendre les dispositions nécessaires pour fournir les services d'un interprète gestuel. Vous pouvez faire une demande d'adaptation par téléphone, par télécopieur ou par la poste. Si vous êtes le requérant, vous pouvez remplir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* qui se trouve à la fin de la présente requête. Si vous êtes l'intimé, vous pouvez obtenir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* dans les bureaux de la CLI ou sur le site Web de la CLI à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.
3. Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs à la Commission de la location immobilière constitue une infraction à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.
4. La CLI peut ordonner au locateur ou au locataire de rembourser à l'autre partie les frais liés à la requête.
5. La CLI applique des règles de pratique qui énoncent les modalités relatives au processus de présentation d'une requête, ainsi que des lignes directrices d'interprétation qui expliquent de quelle façon la CLI peut trancher certaines questions susceptibles d'être soulevées dans une requête. Vous pouvez consulter les règles de pratique et les lignes directrices sur le site Web de la CLI à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli ou en acheter un exemplaire dans un bureau de la CLI.

RÉSERVÉ AU BUREAU :

Delivery Method: In Person Mail Courier Email Efile Fax MS FL



Annexe A – Renseignements supplémentaires concernant la résiliation de la location en raison d'une démolition, de réparations ou de l'affectation à un autre usage (Available in English)

Vous devez remplir la présente annexe si votre requête en résiliation de la location et en expulsion du locataire est fondée sur un avis N13, *Avis de résiliation de la location parce que le locateur veut démolir le logement locatif, y effectuer des réparations ou l'affecter à un autre usage.*

Partie A : Permis

La CLI ne rendra pas d'ordonnance de résiliation de la location et d'expulsion du locataire à moins d'être convaincue que vous avez obtenu tous les permis nécessaires à l'exécution des travaux ou pris toutes les mesures raisonnables pour les obtenir. Ombrez complètement le cercle ci-dessous pour indiquer si vous avez obtenu les permis.

Avez-vous obtenu les permis de construire nécessaires à l'exécution des travaux? Oui Non

Si votre réponse est « oui », vous devez apporter trois copies des permis à l'audience (une pour vous, une pour le locataire, et une pour la CLI).

Si votre réponse est « non », vous devez obtenir les permis nécessaires ou prendre toutes les mesures raisonnables pour les obtenir avant la date de l'audience. Dans le cas contraire, la CLI peut rejeter votre requête. Si vous avez obtenu les permis avant la date de l'audience, vous devez en apporter trois copies à l'audience (une pour vous, une pour le locataire, et une pour la CLI).

Partie B : Indemnité

La CLI ne rendra pas d'ordonnance de résiliation de la location et d'expulsion du locataire à moins que vous ayez indemnisé le locataire ou lui ayez offert un autre logement locatif qu'il juge acceptable. Répondez aux questions ci-dessous pour indiquer comment vous avez indemnisé le locataire. Consultez les instructions pour obtenir des précisions sur les exigences d'indemnisation du locataire.

J'ai versé au locataire une indemnité de _____, \$.

J'ai offert au locataire un autre logement locatif que le locataire a accepté.

Si le logement locatif est situé dans une maison de soins, vous devez faire des efforts raisonnables pour trouver un autre logement qui répond aux besoins du locataire en matière de soins.

Exclusion : Vous n'avez pas à indemniser le locataire ou lui offrir un autre logement locatif si vous avez reçu l'ordre de démolir le logement locatif ou d'effectuer des réparations en vertu d'un règlement municipal en matière de normes foncières ou d'un autre document. Ombrez complètement la boîte ci-dessous si vous êtes dans cette situation.



Tribunaux décisionnels Ontario

Commission de la location immobilière

- Un ordre de démolition ou de réparation du logement locatif a été rendu aux termes d'un règlement municipal sur les normes foncières ou par une autre autorité compétente.

Partie C : Précédents avis N12 ou N13

Si vous avez remis d'autres avis N12 ou N13 ces deux dernières années pour le logement locatif en question ou un autre logement locatif, vous devez remplir le tableau ci-dessous et fournir tous les renseignements demandés :

Date de signification de l'avis	Adresse du logement locatif	Occupant prévu (N12) ou activité prévue (N13)	Dossier de la CLI (le cas échéant)

Annexez d'autres feuilles au besoin.



Annexe B – Renseignements supplémentaires Résiliation d'une location pour l'usage personnel du locateur (Available in English)

Remplissez cette annexe si vous déposez une requête de résiliation de la location parce que :

- le locateur, un membre de la famille immédiate du locateur ou une personne qui fournira des soins au locateur ou à un membre de la famille du locateur a besoin du logement locatif à des fins résidentielles;
- le locateur a conclu une entente de vente du logement locatif et l'acheteur a besoin du logement locatif à des fins résidentielles.

Partie A : Indemnité

La CLI ne rendra aucune ordonnance de résiliation de location et d'expulsion du locataire à moins que vous ayez indemnisé le locataire en lui versant l'équivalent d'un mois de loyer ou en lui offrant un autre logement qu'il juge acceptable. Veuillez répondre aux questions ci-dessous pour confirmer comment vous avez indemnisé le locataire. Voir les directives pour de plus amples renseignements sur les exigences auxquelles vous devez satisfaire pour indemniser le locataire.

- J'ai versé au locataire une indemnité de _____, _____ \$.
- J'ai offert au locataire un autre logement et le locataire l'a accepté.
- Je verserai au locataire une indemnité de _____, _____ \$. Je comprends que cette indemnité doit être versée d'ici la date de résiliation indiquée dans l'avis remis au moyen du Formulaire N12.

Partie B : Déclaration

Vous devez soumettre à la CLI une déclaration signée par la personne qui souhaite emménager dans le logement. La déclaration doit être soumise à la CLI avant ou pendant l'audience. Dans la déclaration, la personne qui a l'intention d'emménager doit déclarer qu'elle a, en toute bonne foi, besoin du logement pour son usage personnel pendant au moins un an.

Vous pouvez soumettre à la CLI un affidavit, au lieu d'une déclaration. L'affidavit doit être déclaré sous serment ou affirmé solennellement devant un notaire ou un commissaire aux affidavits.

Partie C : Précédents avis N12 ou N13

Si vous avez remis d'autres avis N12 ou N13 ces deux dernières années pour le logement locatif en question ou un autre logement locatif, vous devez remplir le tableau ci-dessous et fournir tous les renseignements demandés :



Tribunaux décisionnels Ontario

Commission de la location immobilière

Date de signification de l'avis	Adresse du logement locatif	Occupant prévu (N12) ou activité prévue (N13)	Dossier de la CLI (le cas échéant)

Annexez d'autres feuilles au besoin.



Tribunaux décisionnels Ontario

Commission de la location immobilière

Demande de services en français ou demande d'adaptation (Available in English)

Utilisez ce formulaire pour demander à la Commission de la location immobilière (CLI) de fournir des services en français ou pour lui faire savoir que vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Partie 1 : Demande de services en français

- Cochez cette case si vous voulez que le processus de règlement des différends (conférences de gestion du cas, audiences, etc.) ait lieu en français.

Partie 2 : Demande d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario

- Cochez cette case si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour participer au processus de règlement des différends. La CLI fournira les mesures d'adaptation nécessaires concernant des besoins liés au *Code* pour vous aider tout au cours du processus de présentation d'une requête et du processus d'audience conformément à la politique de Tribunaux de justice sociale de l'Ontario sur l'accessibilité et les adaptations. Vous pouvez consulter la politique à tjso.ca.

Veillez expliquer : Quelles sont les adaptations dont vous avez besoin?



Tribunaux décisionnels Ontario

Commission de la location immobilière

